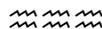


PROCÈS-VERBAL

des délibérations

du Conseil Municipal



Séance ordinaire du **10 mai 2017**
à 19 h 30

- Nombre de conseillers élus : 19
- Nombre de conseillers en fonctions : 19

Sous la présidence de M. Claude CENTLIVRE, Maire

Étaient présents les conseillers :

Mme Martine ALAFACI, 1^{ère} Adjointe au Maire, M. Denis KUSTER, 2^{ème} Adjoint au Maire, M. Patrick HAMELIN, 3^{ème} Adjoint au Maire, Mme Hélène ZOUINKA, 4^{ème} Adjointe au Maire, Mmes et MM. les conseillers municipaux Marc NOEHRINGER, Eliane HERZOG, Marie-Pascale STOESSLE, Michèle SCHNEIDER, André MERCIER, Delphine ZIMMERMANN, Régine SORG, Christian BEYER, Henri VORBURGER, Bernard EICHHOLTZER, Rozenn RAMETTE, Véronique WETTLY-BANNWARTH et Jean-Luc FREUDENREICH.

Était absent excusé :

M. Léonard GUTLEBEN, 5^{ème} Adjoint au Maire, qui donne procuration à M. Claude CENTLIVRE

Secrétaire de séance :

M. Thierry REYMANN, secrétaire général

En ouverture de séance, M. le Maire salue la forte participation aux récentes élections présidentielles dans la commune, qui s'est élevée à environ 88 % au 1^{er} tour et 85 % au second tour.

Il relève et salue également l'audace des Français, qui ont choisi pour Président un jeune homme de 39 ans, en la personne de M. Emmanuel MACRON.

Dans un autre registre, il se déclare également satisfait de la participation importante de la population à la cérémonie commémorative de la Victoire du 8 Mai dernier. Il se réjouit tout particulièrement de la présence de nombreux enfants, et en particulier ceux du Conseil municipal des jeunes. Mme Hélène ZOUINKA, l'une de leurs encadrants, en est remerciée, tout comme M. Jean-Luc FREUDENREICH, pour avoir assuré la sonorisation de la cérémonie.

Enfin, il clôt son propos liminaire en annonçant le décès du grand-père de Mme ZOUINKA, Pierre Emile LUCAS, ancien maire de Riedisheim, et lui présente, au nom de l'assemblée, ses condoléances. C'est M. Marc NOEHRINGER qui représentera le Conseil municipal à la cérémonie en sa mémoire, qui se tient vendredi 12 mai dans l'après-midi.

POINT 1 : Procès-verbal de la séance du 4 avril 2017

Point 2-4 : vote des taux et du produit des impôts locaux 2017

M. Patrick HAMELIN avait souhaité que soient justifiées plus précisément, dans le compte-rendu de l'intervention de M. le Maire relatée au point de l'ordre du jour indiqué ci-dessus, les raisons de l'augmentation des taux de 10 % pratiquée par la C.C. PAROVIC.

Après de nouvelles précisions complémentaires apportées par M. le Maire, donnant lecture en détail des motivations apparaissant dans la délibération adoptée par la communauté de communes, le procès-verbal du point 2-4 de la séance du 4 avril est modifié ainsi qu'il suit :

Ancienne rédaction :

"[...] Entendu les précisions, explications et éléments de contexte apportés par M. le Maire sur ces deux sujets, et donnant par ailleurs un éclairage complémentaire et comparatif sur les niveaux de taux pratiqués dans les autres communes membres de la C.C. PAROVIC, et rappelant enfin la très faible inflation constatée en 2016 [...]"

Nouvelle rédaction :

"[...] Entendu les précisions, explications et éléments de contexte apportés par M. le Maire sur ces deux sujets :

- justifiant la hausse des taux pratiquée par la communauté de communes par :
 - la baisse continue et accentuée de dotations de l'Etat ;
 - la montée en puissance du F.P.I.C. ;

- la diminution de subventions du Conseil départemental pour le financement de postes ;
- la demande unanime des communes membres de voir la communauté de communes participer financièrement au coût du déploiement de la fibre optique au travers d'un fonds de concours ;
- donnant par ailleurs un éclairage complémentaire et comparatif sur les niveaux de taux pratiqués dans les autres communes membres de la C.C. PAROVIC ;
- rappelant enfin la très faible inflation constatée en 2016 [...] "

Le procès-verbal, ainsi modifié, est approuvé à l'unanimité, sans autre observation.

POINT 2 : Fibre optique - fonds de concours aux communes membres de la communauté de communes PAROVIC

M. le Maire rappelle que dans le cadre du projet ROSACE, toutes les communes d'Alsace non desservies par le très haut débit internet vont être raccordées. Les travaux ont débuté et s'étaleront jusqu'en 2020.

Le solde à charge des communes est de 175,00 € par prise posée, selon le tableau ci-dessous.

Par délibération du 29 mars 2017, le Conseil communautaire de la Communauté de communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux » (C.C. P.A.R.O.V.I.C.) a décidé de soutenir les communes membres à hauteur de 20 % de leur participation.

Ce fonds de concours sera versé à chaque commune, au fur et à mesure des raccordements, sur présentation des justificatifs de l'appel des fonds pour sa participation à ROSACE.

Communes	Nombre de prises	Coût à la charge des communes	Fonds de concours (20%) C.C. PAROVIC
EGUISHEIM	1 054	184 450 €	36 890 €
GUEBERSCHWIHR	428	74 900 €	14 980 €
GUNDOLSHEIM	321	56 175 €	11 235 €
HATTSTATT	424	74 200 €	14 840 €
HUSSEREN-LES-CHATEAUX	244	42 700 €	8 540 €
OBERMORSCHWIHR	186	32 550 €	6 510 €
OSENBACH	411	71 925 €	14 385 €
PFAFFENHEIM	734	128 450 €	25 690 €
ROUFFACH	2 239	391 825 €	78 365 €
VOEGLINSHOFFEN	245	42 875 €	8 575 €
WESTHALTEN	482	84 350 €	16 870 €
Total	6 768	1 184 400 €	236 880 €

Il est rappelé qu'une délibération de chaque conseil municipal, concordante et autorisant le Maire à demander le fonds de concours, est obligatoire pour pouvoir en bénéficier.

Le Conseil municipal est donc invité à délibérer afin de demander à la Communauté de communes le versement du fonds de concours ci-dessus, et de charger M. le Maire d'accomplir toute démarche nécessaire.

Le Conseil municipal,

Entendu les précisions complémentaires apportées par M. le Maire :

- se réjouissant de l'aboutissement à présent imminent de ce dossier, EGUISHHEIM étant la toute première commune du département à être desservie, dans quelques semaines, par ce nouveau réseau d'initiative publique ;
- rappelant que le paiement de la participation résiduelle de la commune sera appelé en 2018, ce qui décalera d'autant la perception du fonds de concours ;
- invitant une nouvelle fois la population à solliciter le raccordement de leur propriété au plus vite, compte tenu des conditions préférentielles initiales ;

Entendu l'intervention de M. Patrick HAMELIN, Adjoint au Maire en charge du dossier :

- Rendant compte de la teneur de sa récente conversation téléphonique avec le directeur de ROSACE, ce qui lui permet de préciser que, malgré quelques jours de retard pris par rapport au calendrier initial, la date d'achèvement des travaux retenue sera le 1^{er} avril 2017, ouvrant une période dite de recettage (tests) de trois mois, qui a donc déjà débuté ;
- Indiquant rester en attente, pour l'heure, de la date de la réunion publique, qui devrait être prochainement déterminée ;
- Annonçant que des démarchages commerciaux ont débuté auprès de certains habitants, les opérateurs Comcable, K-net, Vialis, Videofutur, Webox s'étant pour l'heure manifestés pour proposer leurs services ;
- Appelant chacun à vérifier d'ores et déjà que ses appareils informatiques sont bien compatibles avec le très haut-débit, au niveau de la carte réseau en particulier ;
- Se déclarant opposé, en réponse à une suggestion de M. Jean-Luc FREUDENREICH, à l'organisation par la commune de commandes groupées auprès de fournisseurs d'accès, renvoyant à la liberté de chacun de souscrire les abonnements et options de son choix, et de se regrouper ou non à cette fin, entre voisins par exemple ;

Après délibération,

A l'unanimité,

- ⇒ APPROUVE le versement du fonds de concours accordé par la communauté de communes PAROVIC au titre du déploiement de la fibre optique dans la commune, dont le montant et les caractéristiques sont détaillés ci-dessus ;
- ⇒ AUTORISE M. le Maire à accomplir toute démarche nécessaire à cette fin, et notamment à signer tout document se rapportant à ce dossier.

POINT 3 : Association des Maires du canton – projet de modification statutaire

Le Conseil municipal,

Considérant l'élargissement du canton de Wintzenheim, incluant dorénavant le Canton de Rouffach et le canton de Munster, ce qui ne correspond plus aux contours de l'ancien canton ;

Considérant que l'amicale regroupe les communes d'Eguisheim, Herrlisheim, , Husseren-les-Châteaux, Obermorschwihr, Turckheim, Voegtlinshoffen, Walbach, Wettolsheim, Wintzenheim, Zimmerbach ;

Considérant la délibération de l'amicale des Maires en date du 4 avril dernier, décidant de modifier le nom de l'amicale et de lui donner le nom "Amicale des Maires de Wintzenheim et environs" pour correspondre aux contours de l'ancien canton ;

Vu la demande du trésorier de l'Amicale, validée par l'Assemblée Générale du 4 avril 2017, de présenter tous les ans à l'Assemblée Générale au printemps (et non plus à l'automne) les comptes de l'année N-1 ;

Après délibération,

Entendu le débat consacré à ce sujet ;

Par dix-huit voix pour, et une abstention ;

⇒ APPROUVE la modification des statuts de l'Amicale des Maires de Wintzenheim et environs, selon le projet joint en annexe à la présente délibération, et y CONFIRME l'adhésion de la commune.

POINT 4 : Compte-rendu des travaux de commissions et des délégués au sein de structures intercommunales

SIVOM de WINTZENHEIM

La délibération ci-dessus (point 3) portant approbation des nouveaux statuts de l'Amicale des Maires de Wintzenheim et environs offre l'occasion, en marge de ce sujet, d'évoquer le devenir, encore flou, des compétences "Tourisme" et "Relais Assistantes Maternelles" exercées par ce syndicat, dont l'objet principal est la compétence "scolaire" attachée à la gestion du COSEC et au suivi des affaires du collègue.

M. le Maire rappelle en effet que la communauté de communes du Pays de Rouffach, vignobles et châteaux, au travers de laquelle Eguisheim adhère au SIVOM pour ces deux compétences "Tourisme" et "R.A.M.", souhaite s'en désengager, dès le 1^{er} janvier 2018.

Comme l'indique M. le Maire, cette perspective est motivée par un légitime souci de rationalité et d'efficacité, comme l'a du reste déjà fait Colmar Agglomération, et s'inscrit dans la droite ligne de la récente refonte de l'exercice de cette compétence "Tourisme",

avec la montée en puissance de la "Destination Colmar", à une échelle mieux adaptée que celle du canton.

Un rapide point est également fait sur les dossiers ouverts dans le domaine scolaire au sein du SIVOM, l'avant-projet d'un important programme de rénovation du COSEC ayant été gelé ces derniers mois, dans l'attente de précisions quant à son financement et aux subventions envisageables.

Commission Finances

M. Patrick HAMELIN, son président, informe l'assemblée poursuivre, en liaison avec le Trésorier, M. VASSELON, la réflexion à mener pour le financement de l'extension du parking de la mairie.

Association Foncière et Commission voirie rurale

M. Jean-Luc FREUDENREICH, son président, rend compte de récentes offres réceptionnées dans la perspective de la remise en état de portions de voirie rurale au voisinage de la station d'épuration et de la plateforme de compostage de la société AGRIVALOR.

Cette entreprise sera sollicitée en vue d'une prise en charge, souhaitée en totalité, des dégâts occasionnés au Viehweg par ses camions, à hauteur de ses installations.

Au titre de la commission Voirie rurale, qu'il président également, M. FREUDENREICH informe l'assemblée du début imminent du chantier de rénovation du chemin du vignoble, lieu-dit Mamsellenloch, et confirme que les vignerons riverains participeront bénévolement à l'opération.

M. le Maire rappelle, pour sa part, comme déjà annoncé, que les sommes consacrées à ce chantier seront défalquées de celles allouées l'an prochain à l'opération biennale de rénovation des chemins viticoles.

Commission Vie associative

Sa présidente, Mme Eliane HERZOG, rend compte du déroulement satisfaisant de la récente rencontre annuelle avec les présidents des associations locales, qui s'est tenue dans une très bonne ambiance.

Parmi les points évoqués, l'association Exa Team Monocycle a fait part de son intérêt pour tenir les entrées lors de la prochaine fête des Vignerons, leur participation à des futures échéances sportives de niveau mondial à SEOUL, en Corée du Sud, nécessitant des moyens conséquents.

Les effectifs de l'U.N.C. mériteraient également d'être étoffés. Un appel a été lancé en ce sens, notamment auprès de générations plus jeunes, même celles n'ayant pas connu de

guerre ou de conflit, contrairement à la plupart de ses membres actuels, mais attachées à la transmission des valeurs des combattants et à leur mémoire.

Comité des Fêtes

M. Christian BEYER, qui préside l'association, tient les élus informés de la récente décision de la commune de Rodern de ne pas reconduire, dès cette année, la traditionnelle fête du Pinot Noir.

La fête des Vignerons d'Eguisheim, qui mettra à l'honneur cette année la ville italienne de Gabicce Mare, à l'occasion des 10 ans du pacte d'amitié signé avec Eguisheim, demeure ainsi l'un des derniers événements de ce type, avec la fête du vin de Wettolsheim.

Les motifs invoqués à Rodern sont, outre les coûts croissants liés à la sécurité, les difficultés à mobiliser les nombreux bénévoles nécessaires. Au regard du bénéfice d'image pour la collectivité que génère un tel événement, M. BEYER espère pouvoir longtemps compter sur la mobilisation du plus grand nombre à Eguisheim.

Mme HERZOG distribue, du reste, aux élus le nécessaire pour préparer l'édition du bulletin de la prochaine Fête des Vignerons des 26 et 27 août.

Enfin, M. BEYER émet un regret à propos de l'abandon des aubades dominicales, qui est confirmé par Mme Martine ALAFACI, membre du Conseil d'administration de l'Office de tourisme, qui apporte des éléments d'explication : ce sont essentiellement des contraintes et difficultés d'organisation croissantes, un coût conséquent, et l'insatisfaction de certains groupes depuis la nouvelle formule mise en place voici quelques années qui ont justifié cette décision, qui n'est pas liée à la récente mise en place de l'office de tourisme intercommunal.

Mme ALAFACI évoque également les perspectives envisagées pour le remplacement de ces aubades. Il est en effet question, pour l'heure, d'organiser, en saison, un moment de convivialité et d'accueil hebdomadaire à destination des visiteurs, hors les murs de l'Office de tourisme, qui viendrait ainsi au-devant des touristes, pouvant parfois être agrémenté de groupes musicaux. Il resterait toutefois à bien articuler ces rencontres avec des opérations similaires existant déjà au camping ou à la résidence de tourisme "Pierre & Vacances", comme le rappelle M. BEYER.

Commission Patrimoine communal, urbanisme et commission PLU

M. Denis KUSTER informe le Conseil de la prochaine réunion, ce jeudi 11 mai, du groupe de travail chargé d'accompagner les maîtres d'œuvre du projet d'extension du parking de la mairie, où la présentation d'une première version d'avant-projet est attendue.

Par ailleurs, en réponse à une interrogation de M. Christian BEYER, M. KUSTER répond que les travaux de la commission PLU seront restitués au Conseil municipal dès que possible, dans le cadre de la procédure d'arrêt du projet de PLU révisé.

Comme l'indique M. KUSTER, questionné par M. Bernard EICHHOLTZER, une nouvelle réunion publique consacrée à la révision du P.L.U., dont la date vient d'être fixée, se tiendra le 30 juin 2017 à 20h00.

Commission Culture

Mme Hélène ZOUINKA communique à l'assemblée les principales animations prévues dans le cadre de la 3^{ème} édition du festival « comme une image », qui se tient les 3 et 4 juin prochains. De nombreux lieux seront une nouvelle fois investis par des ateliers et expositions de qualité.

Mme ZOUINKA annonce également la dernière conférence de la saison de l'Université populaire du Vignoble, ce jeudi 11 mai à 18h30, en l'espace culturel les Marronniers.

Elle invite d'ores et déjà, par ailleurs, les élus à se réserver la date du 27 mai 2017, à 20h00, à laquelle un spectacle de la chanteuse et comédienne France LEA se tiendra, également à l'espace culturel. La billetterie sera prochainement ouverte, l'entrée étant fixée à 10,00 €. La soirée sera agrémentée d'une buvette.

Enfin, l'emplacement de la boîte à livres, projet porté par la commission depuis quelque temps, a été défini avec précision à présent. Elle sera désormais mise en place incessamment, au Parc du Millénaire. Les élus sont invités, dans la mesure de leurs possibilités, à y déposer quelques premiers ouvrages, le moment venu.

Groupe de travail - Journée citoyenne du 29 avril 2017

Mme Martine ALAFACI, coordinatrice de l'événement, rend compte d'une très forte mobilisation, cette année encore, de la population locale, quelque 240 à 250 personnes ayant répondu à l'appel de la commune, en y incluant les personnes ayant réalisé des pâtisseries.

Le bilan est donc à nouveau très positif, 35 chantiers ont ainsi été menés à bien, sous des conditions météorologiques très agréables.

Seule ombre au tableau, l'une des réalisations, un épouvantail installé au Parc du Millénaire, sous la houlette de Mme Véronique WETTLY-BANNWARTH, a été, très peu de temps après, vandalisé et déchiqueté. Les auteurs ne sont pas connus avec certitude, il pourrait toutefois s'agir d'élèves de l'école élémentaire. Les démarches en vue de leur identification se poursuivent, M. le Maire espérant pouvoir sermonner les auteurs et leur demander la réparation.

Mme Rozenn RAMETTE, à l'occasion de l'évocation de ce méfait, pointe la difficulté de canaliser les énergies de certaines tranches d'âge, adolescents et lycéens en particulier. A l'image du Conseil municipal des enfants, elle suggère une structure similaire adaptée aux jeunes plus âgés, qui pourraient ainsi se mobiliser pour diverses actions, par exemple la Journée citoyenne.

Si Mme ZOUINKA convient qu'il n'est pas aisé de toucher le public adolescent, malgré les efforts déployés en ce sens, ces dernières années, par le Service Animation Jeunesse de la communauté de communes PAROVIC, Mme ALAFACI relève toutefois avoir constaté qu'un certain nombre de jeunes, même non inscrits, ont bel et bien prêté main forte lors de la journée citoyenne cette année, en se présentant parfois spontanément.

M. HAMELIN relate, pour sa part, l'impression favorable donnée auprès des nombreux visiteurs présents dans la cité ce jour-là par l'impressionnante mobilisation des équipes de bénévoles attachés à la préservation de leur cadre de vie.

Parmi les perspectives pour l'édition de l'année prochaine, dont la date sera fixée et communiquée suffisamment à l'avance, Mme HERZOG suggère de ne plus organiser le repas dans l'ancienne salle polyvalente la Tuilerie, compte tenu notamment de l'absence, désormais, d'appareils de cuisson qui rend les préparatifs délicats. Toutefois, de nouvelles difficultés et contraintes logistiques se poseraient, dans une telle éventualité, selon Mme ALAFACI.

COMMUNICATIONS DIVERSES :

- M. le Maire annonce aux conseillers municipaux qu'une vue du Pigeonnier d'Eguisheim a été choisie pour illustrer la nouvelle édition 2017 du Guide du Routard consacré à l'Alsace, qui vient de paraître.
- M. le Maire apporte également quelques éléments complémentaires concernant l'opération "Vive la France", que la ville allemande jumelle de Hinterzarten organise le 14 juillet prochain, en soirée. Des contacts ont été établis avec les commerçants et viticulteurs locaux, afin qu'un stand d'Eguisheim puisse, si possible, y être tenu.
- Les élus sont informés de l'imminente diffusion d'un courrier à leur attention, concernant les festivités "retour" des 50 ans du jumelage avec Hautvillers. La commune affrètera un bus, dont le départ est programmé le 15/07 matin, et le retour dimanche soir.

AUTRES PROCHAINES MANIFESTATIONS ET EVENEMENTS EVOQUES EN SEANCE :

- Mme Martine ALAFACI relaie aux élus une invitation concernant une journée "Portes ouvertes" dans le cadre d'une opération "bienvenue à la ferme", organisée le 14 mai au Domaine Bruno HERTZ.
- 21 mai 2017 – festivités de la St-Urbain : Mme Martine ALAFACI y représentera la municipalité, en l'absence de M. le Maire.
- M. Henri VORBURGER rappelle aux élus la soirée du jeudi 8 juin, à l'espace culturel les Marronniers, qui marquera la concrétisation du parrainage, par Eguisheim, de la commune tibétaine de Batang.

- La ville amie de la Louvière, en Belgique, a fait parvenir une invitation pour participer à un grand jogging, du 16 au 18 juin prochains. En l'absence de volontaires parmi la population, malgré l'appel public lancé en ce sens, des difficultés d'agenda, et notamment la tenue des élections législatives à cette date, contraignent à devoir remettre à l'an prochain la participation d'une délégation d'Eguisheim à cet événement annuel.
- Les élus dressent le tableau des permanences de tenue du bureau de vote lors des élections législatives des 11 et 18 juin 2017. A ce propos, M. HAMELIN, gêné, comme d'autre, par un bruit ambiant excessif lors des dépouillements à l'occasion des récentes élections présidentielles, appelle de ses vœux davantage de calme durant les opérations de dépouillement des législatives. Mme Marie-Pascale STOESSLE insiste, pour sa part, sur la nécessité de veiller au contrôle d'identité systématique à l'entrée du bureau.

Fin de la séance : 21h20